

## SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 18h30, le Conseil Municipal de Soudan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rosace, sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026. Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Mrs PROUST Didier, GRELET Jérôme, PERREAU Nicolas muni d'un pouvoir de Quentin MINEAU, BASTARD Jean-Marc, MAGRI Corado, Mmes VIELLARD Cécile, PROUST Sophie, KREMER Sidney, MASINI Lélia.

Étaient excusés : Mr MINEAU Quentin et Mme COTILLON Sabrina

Secrétaire de séance : Mr Jean-Marc BASTARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR :

- VOTE DES TAUX 2026 DES TAXES COMMUNALES,
- BUDGET PRIMITIF 2026,
- HALLES- CONSULTATION DES ENTREPRISES,
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
- ETUDE DE DEVIS,
- SUBVENTIONS COMMUNALES,
- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance puis le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Il demande aux élus de supprimer un point à l'ordre du jour suite à une erreur matériel à savoir : Commission communale des impôts, point délibéré lors de la réunion du 7/04/2026.

### -2026-04-08: VOTE DES TAUX 2026 DES TAXES COMMUNALES

Tout d'abord, Mr le Maire informe les élus que l'Etat a décidé d'augmenter les bases de 0.8%, d'où une augmentation automatique de la taxe foncière bâtie et non bâtie même sans hausse des taux communaux.

Toutefois avec les ajustements des valeurs locatives relatives aux déclarations des biens immobiliers (professionnels et d'habitation), avec notamment l'agrandissement d'un hectare de l'entreprise VIM la base prévisionnelle de la taxe foncière bâtie passe de 594 547 € à 705800 € pour 2026 soit une augmentation de 19 %.

Par contre, la base de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 30 142 € à 18 600 soit une baisse de 63 %.

Par ailleurs, le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel), reconduit par la loi de finances 2026, prévoit une minoration de 25% de la compensation aux collectivités de l'abattement de la valeur locative de la taxe foncière bâtie des locaux industriels.



Mr le Maire propose d'appliquer une hausse de 2 % pour notamment faire face aux augmentations constantes de charges de fonctionnement, à la baisse des dotations de l'Etat et financer les investissements en cours. Le montant du produit supplémentaire s'élèverait donc à 6 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix et 1 abstention, décide d'augmenter de 2 % les taux et les fixe comme suit pour l'année 2026 :

- 36.84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 55.87 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 20.55 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Mme Sabrina Cotillon arrive et prend part à la suite de la réunion

### **-2026-04-09 : BUDGET PRIMITIF 2026**

Mr le Maire présente le budget primitif 2026 s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 679 898 €. En investissement, il propose une section en suréquilibre de 420 000 € (dépendances investissement : 891 879 € + 502 462 € de RAR, recettes investissement : 1 311 879 € + 502 462 € de RAR) intégrant un prêt relais de 500 000 € qui sera contracté à la demande en attendant le versement des subventions par les partenaires financiers et du FCTVA n+2.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2026 en autorisant le Maire à réaliser des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

### **-2026-04-10 : HALLES-CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Nicolas Perreau revient sur le projet de construction d'une halle pour notre marché hebdomadaire en présentant les plans pour les nouveaux élus et détaille les subventions attribuées :

- DETR : 119 120 €
- Région Nouvelle Aquitaine : 41 677 €
- FEDEAR : 71 804.92 €
- Fonds de concours de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre : 20 000 €

Par ailleurs, une subvention « amendes de police » a été sollicitée pour la partie parking/voirie dont nous sommes en attente de la réponse.

Il propose de lancer la consultation des entreprises à semaine 21 avec une date limite de réception des plis le 15 juin 2026 à 12h00.

Le marché à procédure adaptée sera composé de 6 lots pour une estimation globale de 365000 € HT comme suit :

- 1-VRD
- 2-Gros œuvre
- 3- Charpente et bardage bois
- 4- Couverture zinc
- 5- Serrure Aluminium
- 6- Electricité-Plomberie-Sanitaire

Les critères d'attribution seront de 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique.  
Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, de lancer la consultation des entreprises telles que décrites ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer toutes les documents relatifs à ce dossier.

### **2026-04-11 : ETUDE DE DEVIS**

Mr le Maire explique qu'il serait nécessaire d'acquérir un ordinateur portable et de remplacer un écran de l'ordinateur du secrétariat.

Cécile Viellard présente les offres de deux fournisseurs. Après délibération, le Conseil Municipal retient l'offre de FSB pour un montant de 811.60 € Ht pour l'ensemble.

### **2026-04-12 : SUBVENTIONS COMMUNALES**

Mr le Maire présente le tableau des subventions accordées et payées en 2025.

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions accordées pour 2026, à la majorité des élus, en conservant seulement celles pour les associations communales et AFM Téléthon avec l'organisation chaque année du Rallyethon :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT ACCORDE EN 2026</b>
CLUB DE L'AMITIE	115.00 €
COMITE DES FETES	115.00 €
CREDO MUSIC	115.00 €
A.C.C.A	115.00 €
RALLYE PIGERAT	115.00 €
RUCHER ECOLE DEP. DU MAGNEROLLE	115.00 €
YOGA SERENITE	115.00 €
AFM TELETHON	40.00 €

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

√ Jérôme Grelet détaille la balade inaugurale de la piste cyclable qui aura lieu le vendredi 15 mai à 18h dans le cadre de Mai en vélo organisé par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. RDV est donné sur le parking du marché avec une balade en vélo jusqu'au Souci (aller et retour) et deux points d'arrêt un sur la passerelle et l'autre au gouffre du Souci. Un pot clôturera la manifestation.

√ Suite à la dernière réunion, Jérôme Grelet présente le tarif de la SACEM pour les communes de moins de 500 habitants à savoir un forfait annuel de 152.01 € y compris la réduction en tant qu'adhérent à l'Association des Maires de France. Certaines manifestations organisées par des associations en collaboration avec la Mairie pour des fêtes bien précises peuvent bénéficier de ce forfait : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, fête des écoles.

Nicolas Perreau intervient pour proposer de faire un apéro-concert et donc bénéficier de ce forfait SACEM préférentiel. Plusieurs élus pensent que la contribution SACEM sera



inférieure s'il n'y a qu'un spectacle. Il propose de solliciter l'association CREDO MUSIC pour un apéro concert aux Agatis le vendredi 4 septembre. Le Conseil Municipal charge Nicolas Perreau de contacter son président Dominique Chaigne.

Pour la contribution SACEM pour 2026, la commune choisira le tarif le mieux adapté (forfait annuel ou tarif au spectacle).

√ Mr le Maire explique qu'habituellement la cérémonie du 8 mai a lieu à 11h45. Jérôme Grelet officiera la cérémonie. Les quiches seront commandées à la Soudanaise dans les mêmes quantités qu'habituellement.

√ La prochaine réunion aura lieu le vendredi 5 juin à 12h00, date obligatoire pour l'élection des conseillers (1 titulaire et 1 suppléant) qui iront élire les sénateurs le 27 septembre. Ensuite, un autre Conseil Municipal aura lieu le 30 juin à 18h30 avec notamment l'attribution des marchés pour la construction de la halle.

√ Nicolas Perreau donne lecture du courrier de Mr le Président de l'Association du Rucher du Magnerolle qui informe les élus que la récolte de miel de printemps du 27 avril a été très bonne avec 85 kg récoltés. Il propose aussi le 11 septembre pour la journée extraction de miel (école le matin-tout public le soir), date confirmée par les élus municipaux. Il invite aussi les élus à une visite du centre de formation, la date retenue est le 30 juin après la réunion de Conseil Municipal.

√ Cécile Viellard informe les élus que la bibliothèque sera ouverte au public, en plus des créneaux habituels, les samedis 6 et 27 juin de 10h à 12h. Une animation marque-pages est prévue le 27 juin. Pour information, le 9 mai, désherbage, tri et modification de l'aménagement de la bibliothèque sont prévus par les bénévoles.

√ Corado Magri suggère l'aménagement d'un barbecue en pierre par le maçon du Syndicat ACEMPSSBB-V soit aux Agatis, soit au city parc. Plusieurs élus s'interrogent sur le risque d'incendie, surtout aux Agatis, et des conflits de voisinage avec le bruit au city parc. Après vote à mains levées, les élus décident de solliciter l'avis des pompiers avant tous travaux. Cécile Viellard est chargé de consulter le Capitaine Biga, responsable de la caserne de St-Maixent l'Ecole.

Corado Magri propose aussi plus tard l'étude d'un aménagement de quelques places de camping car à sur le parking de l'atelier communal.

Mr le Maire fait remarquer qu'il n'y a pas l'assainissement collectif au Petit Bourg et qu'à l'origine ce site avait été aménagé pour les enfants.

Jérôme Grelet n'est pas sûr que ce soit compatible avec les activités des services techniques surtout quand le Syndicat ACEMPSSBB-V arrive avec son matériel.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.



NOMS Prénoms	P	E	A	
PROUST Didier	X			Président
BASTARD Jean-Marc	X			Secrétaire
GRELET Jérôme	X			
VIELLARD Cécile	X			
PERREAU Nicolas	X			
MAGRI Corado	X			
COTILLON Sabrina		X		Arrive en cours de réunion
MASINI Lélia	X			
PROUST Sophie	X			
MINEAU Quentin		X		
KREMER Sidney	X			

